



100 FCFA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1728 JEUDI 25 AVRIL 2013

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

André Ondele-Kanga souligne les paradoxes de la gestion des forêts au Congo

Dans un livre publié chez l'Harmattan, l'ingénieur des travaux des eaux et forêts, ancien directeur départemental de l'économie forestière dans le Pool, fait un plaidoyer pour la mise en



œuvre d'une réglementation du marché domestique du bois au Congo. Cette prise de position est sous-tendue par le constat d'une politique qui, en dépit de son succès diplomatique, relègue au second plan des priorités nationales telles que la sécurité alimentaire et la pauvreté de la population.

Page 16

Le Forum national sur le développement durable initialement programmé du 23 au 26 avril à Brazzaville, s'ouvrira finalement ce vendredi 26 avril à 10h30mn à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères pour se clôturer le 29 du même mois.

ÉDITORIAL

Relève

Page 2

Disparition

La République rend un dernier adieu au général Blaise Adoua

Les corps constitués nationaux ont rendu hier, au Palais des Congrès de Brazzaville, le dernier hommage à l'ancien directeur général de la sécurité présidentielle, le général de division Blaise Adoua, décédé le 14 avril à Rabat au Maroc, à l'âge de 57 ans. Peu avant le départ de la dépouille mortelle au village Ekongo, dans le département de la Cuvette où il sera inhumé aujourd'hui, le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso et plusieurs autorités civiles et militaires se sont inclinés devant la mémoire de l'illustre disparu.

Ancien conseiller spécial du président de la République, Blaise Adoua a eu à son actif une carrière militaire remarquable. Il a occupé plusieurs fonctions au sein des Forces armées congolaises.

Page 3



Le chef de l'État déposant la gerbe de fleur

Zone des explosions de Mpila

L'Union européenne alerte sur la subsistance du danger

La Délégation de l'Union européenne, principal soutien financier de l'opération, vient de publier un rapport sur la dépollution menée dans la zone des explosions de dépôts de munitions, le 4 mars 2012 au quartier Mpila à Brazzaville. « Malgré l'important travail des partenaires, des munitions subsistent encore en profondeur. Ces munitions pourraient représenter un danger compte tenu notamment du projet de construction de bâtiments nécessitant des fondations en profon-



Une vue des conférenciers

deur», note en substance le document. Pendant environ une année, les équipes de dépollution ont pu neutraliser deux-millions-six-

cent-mille munitions non exposées et munitions de petit calibre, selon ce rapport.

Page 7

SANTÉ PUBLIQUE

Une nouvelle vision pour garantir un niveau de santé acceptable à tous

Le ministre de la Santé et de la population ambitieuse, avec l'appui des partenaires, d'améliorer l'offre de soins de santé, à travers la révision de la politique nationale de santé et l'élaboration du plan national de développement sanitaire 2013-2016.

« À travers cette vision, nous voulons renforcer le système de santé conformément aux valeurs et principes fondamentaux de soins de santé primaires. Il s'agit également de réaliser un juste équilibre entre la prévention, la protection et le traitement curatif afin de garantir un niveau de santé et de bien-être le plus élevé possible », a précisé le ministre de la Santé, François Ibovi.

Page 9

ÉDITORIAL

Relève

Alors que la Nation toute entière rend un hommage mérité au Général Adoua qui l'a aidé à se reconstruire après les terribles événements de la fin du siècle précédent, il n'est certainement pas déplacé de rappeler ici que l'un des principaux défis auxquels notre Nation doit aujourd'hui faire face est celui de la relève des générations. La mort, en effet, est la donnée la plus constante, la moins négociable de la vie et, pour les sociétés humaines, cette relève constitue une obligation à laquelle aucune d'elles ne peut se soustraire. Et c'est pourquoi la préparation des futures élites figure en bonne place dans la liste des problèmes qu'il convient de résoudre à temps.

Disons-le clairement même si cela doit susciter la réprobation de quelques-uns : cette relève n'est guère assurée pour l'instant dans l'édifice complexe que l'on appelle l'État. Ceci parce que les nouvelles générations, c'est-à-dire les hommes et les femmes à qui reviendra demain la lourde tâche de conduire les pas du Congo, ne sont guère associées à la conduite des affaires publiques. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les organigrammes des assemblées, des ministères, des administrations, des entreprises publiques.

Disons avant d'aller plus loin que cette situation n'a rien de bien surprenant dans la mesure où, chez nous comme ailleurs, il n'est guère facile pour ceux qui exercent de hautes responsabilités d'imaginer, et encore moins de préparer, leur succession. Parvenu à un certain niveau de pouvoir, la tentation est forte de fermer les yeux sur la suite inévitable des événements et donc le terme de l'aventure personnelle que l'on vit. Agir comme si l'éternité était garantie est une tentation aussi vieille que l'humanité dont les risques ne doivent pas être sous-estimés.

Déjà difficile dans les familles, la relève des générations l'est plus encore dans les institutions en raison des conséquences individuelles et collectives qu'elle ne peut manquer d'avoir. Aussi convient-il d'y réfléchir posément, puis de mettre en place les mécanismes qui permettront le moment venu de passer d'une génération à l'autre sans heurt pour la Nation et donc, dans le champ politique, de préparer avec soin les futurs responsables aux tâches qui seront les leurs le moment venu.

La disparition d'un homme respecté comme le Général Adoua est là pour rappeler à chacun de nous que la vie n'a qu'un temps.

Les dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés adoptent une loi pour lutter contre le dopage

La séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale s'est tenue, le 19 avril au Palais des congrès, sous la direction du président de la chambre basse du Parlement, Justin Koumba.

Sur 12 affaires inscrites à l'ordre du jour, 10 ont été examinées et adoptées au cours de cette séance

Cependant, toute violation des règles antidopage et autres infractions liées au dopage sera sanctionnée par des pénalités à l'encontre du personnel d'encadrement. Ainsi, il sera retiré, aux membres de l'encadrement et aux organisations sportives ne respectant pas les règles antidopage, le soutien financier prévu

des conditions de vie de nos mandants. Son combat était celui de la construction de notre district, nous continuons à le faire en toute responsabilité », a-t-il déclaré.

Enseignant à la retraite et père de quatre enfants, ce député investi ambitionne de demeurer à l'hinterland en vue de surmonter, avec ses mandants, les épreuves auxquelles les habitants dudit district sont confrontés.

Les déplacés protégés juridiquement

L'Assemblée nationale a adopté la loi portant ratification de la convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Pour la ministre des Affaires sociales, Émilienne Raoul, « il y a la prise en charge qui se fait déjà dans notre pays. Lorsqu'un pays est confronté à des problèmes de déplacés, d'autres pays africains devraient lui venir en aide », a-t-elle fait savoir. L'adoption de cette loi s'est faite suite aux nombreuses catastrophes qui ont secoué le Congo en 2012.

Plusieurs lois ont également été adoptées, notamment sur les communications électroniques au vu des contrats internationaux. On peut également citer la convention entre le Congo et l'Île Maurice sur l'implantation au Congo des Zones économiques et spéciales, les lois de coopération entre le gouvernement congolais et celui du Qatar, l'accord entre les gouvernements congolais et mauriciens sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements et, enfin, la loi portant création de l'office de promotion de l'industrie touristique.

Josiane Mambou-Loukoul



Le présidium

plénière. Parmi ces affaires : la loi autorisant la ratification de la convention internationale contre le dopage. « La ratification de cette convention permet de donner à notre jeunesse les moyens nécessaires pour pratiquer un sport sans utilisation de toutes substances de nature à modifier l'activité de l'organisme », a déclaré le ministre des Sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat.

Elle prévoit la limitation de l'utilisation des produits dopants dans le sport, notamment dans la production, la circulation, l'importation, la distribution et la vente des substances et méthodes. Cette loi encourage les producteurs et distributeurs de compléments alimentaires à établir la commercialisation et la distribution desdits produits.

par cette loi.

Sont également inscrits à l'ordre du jour : le financement d'un programme de contrôle, ainsi que l'octroi des subventions ou allocations aux organisations sportives et organisation antidopage ; enfin, comment faciliter les contrôles antidopage. Notons que l'adoption de cette convention permet au Congo de réaffirmer sa position d'organisateur des quizièmes Jeux africains en 2015, coïncidant avec son cinquantième anniversaire. Elle permet aussi la création d'un laboratoire antidopage.

Cette séance a été marquée par la présentation officielle de Grégoire Anguima-Awélé, suppléant du défunt Louis Soussa, député du district d'Allembe, dans les Plateaux. « Nous avons œuvré ensemble pendant dix ans pour l'amélioration

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoul

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya (stagiaire)

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa

Société : Lucien Dianzenza

Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole

Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpana

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable coordination et communication :

Rose-Marie Bouboutou

Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Adhads

Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet,

Brice Tsébé, Irin Mauoukani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi,

Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain

Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers

(Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel

Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma

Assistante : Laura Ikambi

23, rue Vaneau - 75007 Paris - France

Tél. : (+33) 1 40 62 72 80

www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)

38 rue Vaneau 75007 Paris

Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

DISPARITION

La République rend un dernier hommage au général Blaise Adoua

Décédé le 14 avril à Rabat, au Maroc, à l'âge de 57 ans, le directeur général de la sécurité présidentielle (DGSP) sera inhumé le 25 avril à Ekongo, district de Tchikapika, dans le département de la Cuvette.

Les corps constitués nationaux ont rendu un dernier hommage au général de division, Blaise Adoua, le 24 avril au Palais des congrès, en présence du couple présidentiel, avant le départ de la dépouille mortelle. Né le 25 août 1956 à Liranga, dans le département de la Likouala, il a été également conseiller spécial du président de la République.

Détenteur d'un baccalauréat obtenu en 1974 au lycée Victor Augagneur à Pointe-Noire, Blaise Adoua est passé par l'École militaire préparatoire des cadets de la révolution de 1968 à 1972 avant d'y revenir de 1974 à 1975. Il a réalisé une carrière militaire remarquable et occupé plusieurs fonctions au niveau des Forces armées congolaises (FAC). Le tout commença par un engagement volontaire de 5 ans qu'il souscrivit dans l'armée populaire nationale en 1975 pour servir dans l'armée de l'air comme combattant de 2^e classe. De 1975 à 1979, il rejoint l'école militaire interarmées du lycée l'Odessa, ex Urss. Il opta ainsi pour servir à l'artillerie. À la fin du stage, il obtient son diplôme de commandant de batterie d'artillerie de compagnie. Rentré au pays, il rejoint la grande école d'artillerie et s'est fait remarquer avant d'aller servir en qualité d'officier d'escorte à la sécurité présidentielle. En 1980, il décroche un diplôme d'état-major



Les FAC rendant un dernier hommage à Blaise Adoua

de régiment d'infanterie à l'Académie militaire Maxico Gomez à Cuba et effectue une formation spéciale à Atlanta aux États-Unis d'Amérique. Son séjour à l'Académie militaire d'artillerie de Leningrad en ex-URSS (1985 à 1989) a été sanctionné par une maîtrise en sciences militaires.

Blaise Adoua a été chef de corps du 1^{er} Groupe d'artillerie à réaction (1989-1991), commandant en second de l'École nationale des sous-officiers de Gamboma (1991-1993), officier de liaison du président Denis Sassou N'Guesso auprès du chef d'état-major général des FAC (1993-1997). Chef de

la Garde républicaine (1997-2002), il a été également commandant de la zone militaire de défense n°9 Brazzaville (2002-2007) avant d'être nommé DGSP en 2007, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Un homme doté d'une capacité de travail hors du commun

Selon le général de division Noël Léonard Essongo à qui revenait la charge de prononcer l'oraison funèbre, Blaise Adoua était le plus jeune général de leur promotion et le premier à être élevé à cette dignité. « Il était intelligent, calme,

courageux, discipliné et disponible. Il manifestait beaucoup d'amour pour son travail et a réussi à se hisser grâce à son assiduité au travail. Doté d'une capacité de travail hors du commun, il ne ménage ni son temps, ni ses énergies aussi longtemps qu'il n'avait pas achevé une tâche de l'échelon supérieur », a reconnu le conseiller spécial, chef d'état-major particulier du président de la République.

Marié et père de plusieurs enfants, Blaise Adoua a glané des distinctions honorifiques de grand officier dans l'ordre du mérite congolais, de croix de la valeur mi-

litaire, commandeur dans l'ordre du mérite congolais et la médaille d'or commémorative du cinquantième de la République du Congo. Nommé général de brigade à titre exceptionnel en 1998, il a été promu général de division en 2004, à titre normal.

Témoignages

Joseph Niombella-Mambula, ancien directeur de la grande école d'artillerie, où Blaise Adoua a passé son stage : « C'est un homme de paix. Il a joué un rôle important dans l'instauration de la paix au Congo. Il a fait son travail avec joie. C'était un soldat ferme dans ses options et cela nous a permis de surmonter beaucoup d'épreuves, notamment en 1992 et 1997. Il a rempli sa mission en toute sérénité. Adoua a ainsi assumé ses responsabilités dans le calme et l'efficacité. Je suis très fier de lui. L'héritage qu'il nous lègue restera gravé à jamais dans nos mémoires. C'est un bonheur de l'avoir connu ».

Le directeur technique de la DGSP, le Norbert Elion : « Homme bienfaiteur, Blaise Adoua a de son vivant fait des œuvres caritatives par le biais de son association « Vision 2000 », en faisant des dons dans des écoles et hôpitaux. Sa porte était toujours ouverte pour aider les démunis, les orphelins et les veuves. Sa fidélité au président de la République était ferme, constante et sans partage. Les FAC et la DGSP viennent de perdre un grand stratège militaire ».

**Parfait Wilfried Douniama
et Josiane Mambou-Loukoulou**

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le coût d'accès à Internet freine le déploiement du haut débit

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont actuellement un levier indispensable au développement économique des pays comme le sont d'autres réseaux notamment le transport. Sans la diminution des taxes et des coûts au niveau international, une connexion performante n'est pas envisageable au Congo.

L'expert de la société Sofricon, Jacques Solal, chargé du projet, a évoqué la question, le 17 avril à Brazzaville, lors d'un séminaire

de restitution des études menées sur le plan national du développement à haut débit. Intervenant à cette occasion, le ministre de tutelle, Thierry Lézin Mougala a dit : « Au niveau des services, la quasi-totalité du trafic Internet part à l'international. Les initiatives en termes de contenu et services au Congo sont encore isolées ». Il a proposé la mise en service d'un CGIX, un premier pas pour limiter le trafic international.

Pour réduire le coût de la connexion vers l'extérieur, il faut

également approfondir la régulation afin de fixer les mesures de raccordement aux Gateway internationales dont le cahier des charges de conceptions va intégrer les serveurs cache et le point de comptage. S'agissant de la communication interpersonnelle permettant l'évolution des systèmes de communication de façon harmonieuse, l'expert propose au gouvernement d'engager une concertation avec les acteurs de l'écosystème (WACS, MTN, Congo Telecom, ARPCE, projet CAB) en vue du lancement

des opérateurs Mobile Virtual Network Operator ainsi que des appels à projets permettant de tester le secteur.

Notons que le plan national du développement à haut débit a pour but de doter le Congo d'une stratégie de Technologie de l'information et de la communication Haut Débit pour les secteurs des Télécommunications. L'objectif est d'organiser une transition du monde de la téléphonie à celui du Haut débit afin de repositionner le Congo parmi les acteurs majeurs du continent afri-

cain. Au sujet de la connexion en zone rurale, l'expert a indiqué que plusieurs actions devraient être menées au préalable. Parmi celles-ci, une étude et un appel d'offre en vue d'une déclinaison et de la mise en place du mécanisme de financement des offres satellitaires rurales par le Fonds d'accès universel.

Enfin, le projet du plan national à haut débit est réalisé par la société, cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale.

Lopelle Mboussa Gassia

SNDE

Plus de Vingt milliards de FCFA pour l'exercice 2013

Le montant dévoilé permettra d'appuyer la gestion globale de l'entreprise sur le point technique, administratif, commercial et financier en vue d'améliorer le circuit de distribution d'eau.

Le directeur général de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE), Émile Mokoko Wongolo, l'a signifié, à l'occasion de la session ordinaire et budgétaire du conseil d'administration, tenue dernièrement à Brazzaville.

« Les sessions se tiennent dans un contexte marqué par le début d'une nouvelle expérience, celle du partenariat public-privé sous forme de contrat de service avec un opérateur privé, le groupement Véolia-société générale des eaux, dans le cadre du projet eau électricité et développement urbain », a déclaré le directeur général de la SNDE, Émile Mokoko Wongolo.

À travers ce contrat de service, Véolia assistera la SNDE dans l'amélioration de la gestion des réseaux de distribution d'eau, à assurer le fonctionnement optimal des infrastructures de production et de générer le comptage des volumes d'eau en maîtrisant la consommation de l'État.

L'opérateur aidera également la société congolaise de distribution, à améliorer

le processus d'élaboration des états financiers de manière à respecter les schémas de production afin de les rendre plus fiables. « En réalité, ce que les Congolais attendent de nous c'est de leur assurer un approvisionnement régulier de l'eau de bonne qualité. Toutes les conditions sont pratiquement réunies pour que nous puissions nous acquitter de ce devoir », a assuré le président du conseil d'administration, Roger Packa.

Outre le contrat avec la société Véolia, il est également prévu la signature d'un contrat de performance d'une durée de cinq ans, entre le gouvernement congolais et la SNDE. Cet accord prévoit l'amélioration du taux d'accès des populations à l'eau potable et l'équilibre financier de l'entreprise. À propos de la signature dudit contrat, le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Henri Ossebi a réaffirmé l'irréversibilité de l'État à cet engagement. « Ce n'est qu'une question de jour sinon de semaine donc ce n'est pas important de polluer l'ambiance au service au motif que l'État se déroberait. Car, l'engagement du gouvernement pour ces réformes est désormais une question d'avenir », a-t-il souligné. La restructuration de la SNDE, a-t-il poursuivi, ne

peut être menée sans l'implication de l'ensemble des parties prenantes, notamment, les ressources humaines de l'entreprise, les partenaires sociaux, le patronat et les consommateurs.

« Efforçons-nous dès à présent, à promouvoir et partager un nouveau système favorable à l'assainissement et au redressement de la société. Processus que l'entreprise française, seule, ne pourra donc réussir sans votre contribution. Je vous appelle donc à mettre en place une nouvelle culture de l'entreprise qui fasse l'apologie de l'excellence, du professionnalisme, de l'esprit de l'initiative et de la valorisation des ressources humaines », a déclaré Henri Ossebi.

Le gouvernement est engagé à relever le défi de l'accès à l'eau potable en mettant dans un bref délai à la disposition de la population, la deuxième usine d'eau (Djiri II). En collaboration avec la Banque mondiale, il est envisagé dans le cadre de la mise en place d'un fonds de réhabilitation et de réparation, un montant de plus de deux milliards FCFA pour financer l'acquisition des équipements de travail (logiciels, compteurs, appareil de mesure...).

Lopelle Mboussa Gassia

SECTEUR PRIVÉ

L'Onudi sollicite la collaboration de la Chambre de commerce

L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) souhaite recueillir auprès de la Chambre de commerce de Brazzaville, les données statistiques de toutes les entreprises sous sa tutelle.

L'Objectif visé est de fournir au gouvernement congolais d'ici à juillet, un rapport contenant les données de toutes les entreprises nationales et internationales évoluant dans le secteur privé en vue de mieux cibler les secteurs d'investissement, outre l'agroalimentaire. Boly Amadou, statisticien de l'institution onusienne, et chef de cette mission, a fait part de l'intention de sa structure, le 23 avril à Brazzaville, lors d'une réunion présidée par le vice-président de la Chambre de commerce, Jean Gallessamy Ibombot. « Pour renforcer les capacités de l'institut des statistiques, il y a besoin de banques de données qui permettent de prendre en temps réel, les décisions d'investissements profitables pour les hommes d'affaires », a indiqué Boly Amadou, avant de préciser que ces chiffres sont également précieux pour la gestion d'une entreprise.

Signalons que la mission principale de l'Onudi au Congo, est de renforcer les capacités en statistiques de l'institut national dont le rôle est de mettre à la disposition des partenaires, des informations fiables. Le séjour de travail de l'Onudi s'inscrit dans le cadre de la poursuite du partenariat entre les deux parties, réactivé en 2003. Il rallie la vision du gouvernement de faire du secteur privé, un maillon nécessaire pour la modernisation et l'industrialisation du Congo.

L.Mb.G.



ECAir recrute

Équatorial Congo Airlines, en sigle ECAir, la compagnie aérienne nationale congolaise recherche un candidat approprié pour la fonction suivante: Frequent Flyers Specialist

Vous serez en charge de :

- La gestion des programmes ;
- La gestion des membres,
- La mise à jour des bases de données ;
- La correction des points manquants ;
- Toute autre tâche incombant à la Direction Commerciale pourra être déléguée à l'Employé (e) à l'option du Directeur Commercial.

Qualification et expérience

- Études supérieures en informatique, Licence minimum
- 3 à 5 ans d'expérience dans une fonction similaire
- Expérience souhaitée dans une compagnie aérienne
- Un bon niveau de connaissances en informatique (principalement MS-Office, particulièrement Excel) ;
- Autonome ;
- Rigoureux ;
- Organisé dans le travail ;
- Langues: français et anglais

Nous nous réjouissons d'avance de recevoir votre candidature (cv et lettre de motivation) à l'adresse suivante avec la mention « Frequent Flyers Specialist »: commercial@flyecair.com

Date limite : 5 mai 2013

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cinq centres de formation en création à Brazzaville

Le projet a été révélé par le directeur régional du Bureau international du travail (BIT), Toudjida Andemel, qui s'est entretenu avec le ministre Henri Djombo, le 23 avril à Brazzaville.

Au cours de cet échange, prélude au forum national sur le développement durable, qui s'ouvre sous peu à Brazzaville, les deux interlocuteurs ont débattu de la possibilité de construire à Brazzaville, cinq centres de formations, spécialisés dans les métiers de la forêt.

Les centres qui seront installés par le BIT permettront de former les jeunes Congolais dans plusieurs filières liées au développement durable. À l'issue de la formation, qui fera d'eux des techniciens avérés dans le domaine de l'économie verte, ces jeunes qualifiés pourront, à base des connaissances reçues, créer

leurs propres entreprises et se prendre en charge.

Les centres de formation accueilleront aussi les cadres administratifs relevant du ministère de l'Économie forestière et du Développement durable, désireux de se recycler. Le but poursuivi par le BIT à travers la création de ces centres de formation, est de doter les jeunes Congolais des outils adéquats, leur permettant de contribuer à leur manière, au développement économique du pays. « Nous avons également débattu de la possibilité d'intégrer dans les écoles, tant secondaires que supérieures, la notion d'entre-

prises, afin que les jeunes qui sortent de ces écoles, ne rêvent pas que d'intégrer la fonction publique », a souligné Toudjida Andemel.

Le BIT, de concert avec les autres partenaires techniques et financiers, devra accompagner le Congo jusqu'à l'aboutissement de ce projet.

Il convient de rappeler que Toudjida Andemel est directeur régional du BIT en République démocratique du Congo, en République du Congo, au Burundi, au Gabon, en Guinée Équatoriale, au Tchad et en République centrafricaine.

Firmin Oyé

TRANSPORTS EN COMMUN

Les populations de Pointe-Noire boudent les prix des courses

Selon les textes, le prix de la course de taxi est fixé à 700 FCFA. Mais dans la pratique, il faut dépenser 1000 FCFA ou plus. Une violation des textes qui laisse indifférents les pouvoirs publics et les défenseurs des consommateurs au point de susciter l'ire des populations.

Cette situation laisse croire que la mairie est à la merci des transporteurs en commun qui lui imposent leur loi. Pas plus tard que hier, l'on a assisté, aux environs de 9 heures, à une discussion animée entre un taximan et son client au croisement de l'avenue de la Base et de l'avenue Pemba à Pointe-Noire. N'eût été l'intervention des passants, la situation aurait dégénéré. « La course est à 700 FCFA », clamait le client. Le taximan, lui, demandait bien davantage. Désormais, pour justifier des tarifs plus onéreux que ceux indiqués par le règlement, de nombreux chauffeurs avancent que la hausse des courses est due au mauvais état des voies et chaussées, à de nouvelles taxes et au prix de l'essence qui n'a cessé de

grimper. Interrogés sur cette question, de nombreux Ponténégrins évoquent plutôt un laisser-aller de la part des autorités en charge de la gestion de la ville: « Les taximen ne peuvent pas avancer ces arguments fallacieux, car nous savons que l'État avait pris des mesures sur certaines taxes qui devaient être écartées. Or ces agissements persistent. Où sont donc les autorités en charge de la gestion de la ville ? » Récemment, des associations de défense des droits des consommateurs et des droits de l'homme, ont tenu des réunions à propos de l'attitude non conforme des transporteurs en commun. Au nombre de leurs préoccupations, la taxation abusive des courses de taxi et la pratique des demi-terrains. « La vraie solution au problème, c'est la création d'une société de transport en commun. Cette ville est administrée. C'est donc aux autorités de nous proposer une société de transport urbain, car cette situation a trop duré », s'est indigné un habitant de la ville.

Faustin Akono

POINTE-NOIRE

Le délégué du CSLC entretient les journalistes des Dépêches de Brazzaville

Jean-Félix Evongo s'est entretenu, le 22 avril, avec les journalistes des *Dépêches de Brazzaville* de l'agence de Pointe-Noire. La rencontre est à inscrire dans le cadre de la campagne de vulgarisation de certains textes.

En effet, au nombre des documents que les journalistes doivent maîtriser figure la décision n° 20 du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) qui fixe les sanctions aux violations des normes légales, réglementaires, éthiques et déontologiques par un organe de presse.

Jean-Félix Evongo est d'abord revenu sur les missions essentielles du CSLC : le conseil et l'accompagnement des organes de presse. Il a ensuite passé en revue les différentes sanctions en cas de violation de l'une des dispositions prévues par la décision. Selon Jean-Félix Evongo, à Pointe-Noire, l'année 2012 a été riche en dérapages de la part de certains organes audiovisuels. L'exemple de l'émission d'une chaîne de la télévision privée, suspendue d'antenne il y a quelques semaines, car « dans le fond, [elle] n'avait rien à voir avec du journalisme,

mais nourrissait plutôt la haine tribale. » Jean-Félix Evongo s'est appesanti sur les violations et les différentes sanctions. Ainsi, sont considérées comme violations de la norme légale, la manipulation de l'opinion, la diffusion d'une information portant atteinte à la sécurité intérieure et/ou extérieure de l'État, l'injure ou les expressions outrageantes, les termes de mépris ou invectives, pour ne citer que ces quelques exemples. Les sanctions prévoient, par exemple, un avertissement ou une suspension allant d'un mois à deux mois. « Le respect de ce document honorera le CSLC, et avec nous, nos organes de presse », a-t-il déclaré.

Avant de conclure, le délégué du CSLC a évoqué la carte de presse et a indiqué que, selon les informations transmises par sa hiérarchie, les choses avançaient dans la bonne direction : très bientôt, sera lancé le recensement des journalistes, qui permettra de délivrer cette carte, selon un certain nombre de critères. Cette campagne de vulgarisation a démarré par les autres organes de l'audiovisuel de la ville.

F.A.

Le commandant de la zone militaire sollicite un contrat de confiance entre l'armée et le peuple

C'est dans le cadre de la sauvegarde et de l'amélioration continue des relations Armée-Nation que le général de division Jean Olessongo Ondaye s'est exprimé le 20 avril à l'Institut Thomas Sankara devant les chefs et secrétaires de quartiers.

L'intervention du commandant de la zone de défense n°1 a eu lieu en marge des journées d'évaluation des capacités managériales de ces derniers en présence du préfet de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka. Il a fait un rapide historique du développement des Forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale avant de solliciter la confiance du peuple envers les hommes en uniforme. Ainsi a-t-il expliqué à l'auditoire les composantes de la force publique qui ne sont autres que, l'armée, la gendarmerie et la police nationale, avec chacune ses propres responsabilités. « La police a pour mission le maintien de l'ordre, la gendarmerie le rétablissement de l'ordre et l'armée l'imposition de l'ordre en cas de besoin », a-t-il expliqué.

À propos du contrat qu'il sollicite entre les deux parties, le général Olessongo a indiqué que celui-ci avait été rompu après les années

douloureuses que le Congo avait connues. « Je viens faire le premier pas pour le rétablissement de la confiance entre vous et nous. La force publique n'était plus en harmonie avec son peuple après les années douloureuses de 1997. Je veux reconquérir ce capital de confiance en le confiant au peuple et tout en éloignant des actes inciviques qui touchent à l'éthique même de la personne humaine. Le soldat par sa vocation doit être un homme droit », a-t-il indiqué. Aujourd'hui, poursuit l'orateur, la force publique est condamnée à reconquérir la confiance du peuple », a-t-il déclaré en se référant à l'interpellation du président de la République, Denis Sassou N'Guesso à l'occasion des réveillons d'armes du 31 décembre des années 2003 et 2004.

Mise en garde aux propriétaires terriens

Jean Olessongo Ondaye a, par ailleurs, attiré l'attention des pro-

priétaires terriens qui offrent des parties de terres aux soldats pour les considérer au retour comme leurs gardes du corps. « C'est un délit qui peut causer la radiation du soldat », a-t-il rappelé.

Pour reconquérir cette confiance, le conseiller principal du préfet a indiqué que les chefs de quartier étaient désormais considérés comme chefs de section. « Je suis venu faire le plaidoyer de tous les Congolais en uniforme et nous voulons votre considération en retour », a-t-il insisté tout en leur demandant de respecter l'État. Le Commandant de la zone de défense militaire n°1 a écouté avec attention les préoccupations des responsables des quartiers sur les différents problèmes qu'ils rencontrent au niveau de leurs quartiers respectifs. Sont indexés, les hommes en uniforme et surtout les ressortissants étrangers qui commettent des actes inciviques dans la ville.

Charlem Léa Legnoki

Ma vie, mes projets,
mon partenaire pour l'avenir.



AG Partners

Bénin - Cameroun - **Congo** - Côte d'Ivoire - France - Gabon - Guinée Equatoriale
Madagascar - République Démocratique du Congo - São Tomé & Príncipe

Pouvoir compter sur un groupe financier international fiable, qui m'accompagne dans ma vie et dans la concrétisation de mes projets, est pour moi, un gage de confiance. Plus qu'une simple institution financière, BGFIBank est un réel partenaire pour l'avenir.

www.bgfi.com



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

TRAGÉDIE DU 4 MARS

La zone sinistrée est dépolluée mais le risque demeure

La Délégation de l'Union européenne au Congo vient de publier un rapport sur les quartiers affectés par l'explosion de munitions survenue au camp des blindés à M'pila. Le rapport indique la dépollution des zones certes, mais le risque n'est pas encore écarté.

Le rapport a fait l'objet d'une causerie débat le 24 avril à Brazzaville. « *Malgré l'important travail des partenaires, des munitions subsistent encore en profondeur. Ces munitions pourraient représenter un danger compte tenu notamment du projet de construction de bâtiments nécessitant des fondations en profondeur* », note le rapport.

Le document poursuit en invitant le Gouvernement du Congo à procéder à une réévaluation des risques qui subsistent en vue de déterminer et exécuter les actions de déminage et de dépollution susceptibles de lever ces risques. « *Malgré des résultats jugés positifs, la Délégation de l'Union européenne voudrait attirer l'attention des autorités publiques et de la société civile sur la nécessité de poursuivre les actions de dépollution*



Le public présent à la restitution

car l'objectif de sécuriser totalement la zone sinistrée n'est toujours pas atteint », signale le rapport.

Les équipes ont neutralisé plus de 2.600.000 munitions non exposées
L'Union européenne ajoute qu'elle a financé à hauteur de 2,5

millions d'euros soit 1,6 milliards de FCFA sur une superficie d'environ 145 hectares les opérations de déblaiement et de dépollution du quartier M'pila en faisant intervenir le Centre international de déminage humanitaire de Genève, le programme universitaire indépendant Small Arms Survey,

les ONG Demeter et Mine advisory Group. Ces travaux ont permis à l'Union européenne et à ses partenaires de neutraliser plus de 2.600.000 munitions non exposées et munitions de petit calibre. Ces projets s'achèveront le 30 avril et la suite du travail devrait être exécutée par les Forces ar-

mées congolaises.

Interrogé sur le risque que courent les populations qui n'ont jamais quitté la zone du sinistre ou celles qui regagnent déjà leurs habitations, Angelo Bernard, l'un des conférenciers, a expliqué qu'il faut normalement attendre que le Gouvernement donne le top.

Rappelons que les explosions de M'pila sont intervenues le 4 mars 2012. Ce jour-là, plusieurs dépôts de munitions de l'armée ont explosé au cœur du quartier Mpila, au Nord-Est de Brazzaville.

Cette succession d'explosions a soufflé deux arrondissements de Brazzaville : Ouenzé et Talangai. L'explosion a en outre disséminé des munitions non explosées et éparpillé de nombreux projectiles sur plusieurs kilomètres, contaminant ainsi une zone peuplée par près de 15 000 habitants, les exposant ainsi au risque de nouvelles explosions.

Dans le courant du mois de mars, le ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité faisait état d'environ 220 morts, 2 300 blessés et 14 000 sans-abris.

Tiras Andang

ÉTUDE DE MAÎTRES Ange Pépin Possenne & Jean Ignace Massamba

COMMUNIQUÉ

M^{es} Ange Pépin Possené et Jean-Ignace Massamba, huissiers de justice, commissaires-priseurs associés près la Cour d'appel de Brazzaville, portent à la connaissance du public brazzavillois qu'en exécution de l'ordonnance de référé rendue contradictoirement le 1^{er} mars 2012 (Rôle civil N°1975, Répertoire N°66) par le président du Tribunal de grande instance de Brazzaville, il est strictement interdit à sieur Mboundou-Mampouya Samuel et Dame Mampouya Henriette de vendre les parcelles de terrain des domaines fonciers Mpoukou-Mampala et Makambandilou sis à Kombé arrondissement VIII Madibou-Brazzaville.

Par conséquent, toute vente consentie au mépris de cette décision de justice sera purement et simplement inopposable aux sieurs Kanza André et Mbemba Maurice.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous rapprocher de l'étude Possenne et Massamba sise 29, rue Bomitabas Immeuble ex-Cinéma Vox marché Mounjali tous les jours ouvrables de 16 heures à 18 heures.

Fait à Brazzaville, le 22 avril 2013

L'Huissier de Justice

ÉDUCATION

Les élèves du complexe scolaire ABC ont visité le Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza

La visite effectuée a permis aux élèves de l'école du 6^e arrondissement de Brazzaville, Talangai, de s'imprégner de l'histoire coloniale de leur pays. À l'occasion de cette sortie, les élèves se sont également intéressés à la vie de l'explorateur français d'origine italienne et de sa famille. « *Ce lieu touristique, chargé de l'histoire du Congo, a suscité dans nos esprits une vive joie et une grande émotion, tout en renforçant les connaissances historiques de nos élèves. Nous avons abordé la vie de ce personnage quasi-légendaire, qui nous a impressionné. La visite nous a aussi rappelé les pouvoirs du roi Makoko et sa succession* », a indiqué le co-promoteur de l'école ABC, Christian Malonga, à l'issue de la visite.

Parfait Wilfried Douniama



Les élèves à l'entrée du mémorial

REMERCIEMENTS

Les familles Ambendet, Ndalla Graille/Zeckelet, Itoua Victor remercient sincèrement les parents, amis et connaissances de l'assistance multiforme qu'ils leur ont apportée lors du décès de leur fille, nièce, sœur et petite-fille, Florence Ambendet, survenu le 29 mars à Paris en France. Qu'ils trouvent ici l'expression de leur profonde gratitude.



BRAZZAVILLE
PARIS

517 200
Fcfa TTC

3 vols par semaine
Achetez jusqu'au 30 Mai et
voyagez jusqu'au 30 Juin

SANTÉ PUBLIQUE

François Ibovi présente les priorités de son action

L'objectif de sa mission, déclinée le 23 avril, au cours d'une réunion élargie au Comité de coordination inter agences (CCIA), est d'atteindre un niveau de santé optimal et une qualité de vie acceptable par la population.

Malgré les progrès réalisés dans le domaine de la santé, notamment dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile, le Congo a encore d'importants défis à relever en la matière. Le ministre de la Santé et de la population, François Ibovi, qui a regroupé les partenaires œuvrant dans ce secteur, a présenté la nouvelle approche du gouvernement. Celle-ci permettra d'assurer à la population un meilleur état de santé en mettant à sa disposition des soins et des services de qualité.

Il s'agit aussi de doter le pays d'un système de santé cohérent, dans lequel les circons-

criptions socio-sanitaires sont opérationnelles sur tout le territoire national et jouent un rôle déterminant dans l'offre de soins et de services de base tant curatifs, préventifs que promotionnels.

« À travers cette vision, il s'agit pour nous de renforcer le système de santé conformément aux valeurs et aux principes fondamentaux des soins de santé primaires. Il s'agit également de réaliser un juste équilibre entre la prévention, la protection et le curatif, de réunir les conditions susceptibles de promouvoir, de préserver ou de rétablir le bien-être et la santé de la population congolaise en vue de lui garantir un niveau de santé et de bien-être le plus élevé possible », a commenté le ministre, précisant que cette nouvelle approche impliquait la mise en route d'une réforme de l'ensemble du système de

santé congolais. En outre, le ministère a informé ses partenaires de l'état d'avancement des travaux de révision de la politique nationale de santé et l'élaboration du Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2013-2016. Le gouvernement a engagé les travaux de révision de la politique nationale de santé et d'élaboration du PNDS ainsi que ceux relatifs à la conception du plan stratégique de développement des ressources humaines. Cela concerne notamment la répartition géographique des établissements sanitaires et du personnel ainsi que la formation des personnels de santé en quantité et en qualité suffisantes afin de répondre aux besoins du pays.

Doter le pays d'une véritable loi organique

À ce propos, le ministre a souligné la nécessité de créer un

observatoire des ressources humaines. S'agissant de la disponibilité des médicaments et du fonctionnement de la centrale d'achat, François Ibovi a indiqué que l'action gouvernementale consistera à renforcer les capacités d'acquisition, de stockage et de distribution des médicaments en harmonie avec la politique du médicament en zone Cémac.

Ce qui passera par l'existence d'une centrale d'achat hautement performante. Il est aussi prévu la création des laboratoires de contrôle de qualité du médicament, des eaux et des aliments ainsi que la promotion et la rationalisation de la médecine traditionnelle.

Concernant le renforcement de la gouvernance, François Ibovi a indiqué qu'il s'agissait de doter le pays d'une véritable loi organique fixant les fondamentaux de la politique de santé. Dans le cadre de la pré-

vention, par exemple, l'accent sera mis sur la santé des jeunes à travers la vaccination contre les maladies métaboliques chez les nouveau-nés et les enfants. Les partenaires présents à cette concertation, parmi lesquels la Banque mondiale, le Fonds des Nations unies pour la population, le Fonds des Nations unies pour l'enfance et l'Onusida, ont exprimé leur disponibilité pour accompagner le Congo sur certains points qu'ils ont jugés essentiels. Ils ont également fait quelques suggestions au ministère de la Santé.

Après le CCIA, François Ibovi, qui est à la recherche d'une meilleure combinaison des composantes du système de la santé au Congo, envisage de réunir prochainement les syndicats, les ONG ou associations ainsi que les ordres professionnels de ce secteur.

Parfait Wilfried Douniama



AMC Télécom
Fournisseur d'accès Internet

**Installez l'internet + un routeur
Wifi à 83000 FCFA et gagnez 1
mois gratuit de connexion haut
débit de 512 Kbps .**

Direction Générale Immeuble CNSS / 1er étage Brazzaville - Congo
Tel: 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81 / 01 888 81 81
Email: Support@amc-telecom.com



BUROTOP IRIS **hp** GOLD PARTNER
www.burotop.com

PROMO DESKTOP

Ordinateur de bureau HP + Imprimante Ricoh SP1210n Réseau 22 PPM

- *Processeur G640 Dual Core
- *Mémoire RAM 4Go
- *Disque dur 500Go
- *Graveur DVD
- *Licence Windows 7 professionnel

Garantie 3 ans **375 000 FCFA *HT**

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

*Prix HT, paiement cash, ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement canadien stimule la production alimentaire et la croissance économique en Afrique

Le député canadien Pierre Lemieux a indiqué le 22 avril, à l'occasion de la Journée mondiale de la terre, que son pays était résolu à aider les populations vulnérables d'Afrique à améliorer leur capacité à s'adapter aux risques liés au climat. C'est pourquoi des mesures de développement novatrices et efficaces aidant à garantir un accès durable aux vivres et aux moyens de subsistance doivent être mises en œuvre.

Le secrétaire parlementaire du ministre canadien de l'Agriculture a profité de cette occasion pour annoncer une initiative en agroforesterie qui permettra d'améliorer la production alimentaire, de réduire la pauvreté et d'aider des familles africaines à s'adapter aux défis climatiques en République démocratique du Congo (RDC), voire dans d'autres pays. Il a estimé qu'au fur et à mesure que les foyers africains amélioreront leur capacité à s'adapter aux répercussions de la déforestation et aux effets du climat sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, ils seront en meilleure position pour accroître leur production alimentaire et leurs revenus.

« Aujourd'hui, nous avons la chance d'aider certaines des personnes les plus démunies de la planète qui vivent des situations difficiles en raison de phénomènes météorologiques ex-

trêmes », a affirmé Pierre Lemieux, au nom de Julian Fantino, ministre de la Coopération internationale.

À la suite d'un appel de propositions réalisé en 2012, le campus d'Alfred de l'université de Guelph a été retenu pour diriger un projet visant à réduire la pauvreté et à accroître l'autosuffisance alimentaire en République démocratique du Congo (RDC). Le projet permettra d'accroître la production de charbon de bois renouvelable dans des exploitations agricoles qui pratiquent la plantation intercalaire d'acacia, de manioc et de maïs. Vingt diplômés de l'Institut des sciences agrovétérinaires de Kinshasa et deux cents ménages des environs, en RDC, seront formés en agroforesterie et en entrepreneuriat. Cette formation, axée sur la commercialisation des produits agricoles, aidera à créer plus d'emplois à Kinshasa et dans les environs. Elle contribuera également à répondre en partie aux besoins en matière de vivres et d'énergie des collectivités vivant à l'extérieur de la capitale. Les diplômés de l'institut auront accès à une parcelle de terre sur laquelle ils pourront mettre à l'essai le modèle agroforestier du projet. Il s'agit là d'une initiative très prometteuse, car elle leur permettra de générer jusqu'à 15 000 dollars chacun en revenu.

Le gestionnaire des projets internationaux, au campus d'Alfred de l'université de Guelph a souligné

qu'il n'y avait pas de meilleure occasion que la Journée de la terre pour mettre en lumière ce projet d'agroforesterie prometteur qui permettra de s'attaquer avec efficacité aux enjeux en matière de changements climatiques tout en garantissant la sécurité alimentaire et la croissance économique pour l'avenir des populations de la République démocratique du Congo. « *Le campus aimerait saluer le gouvernement du Canada et le remercier de son appui à cette importante initiative, laquelle rendra possible la mise à l'essai d'un modèle agroforestier efficace afin d'accroître les récoltes et d'offrir à la population des environs de Kinshasa une source d'énergie renouvelable, le charbon de bois* », a-t-il déclaré.

Outre cette annonce, le Plan d'action économique de 2013 réitère l'engagement du Canada à l'égard de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté. Le gouvernement Harper y a aussi annoncé que les responsabilités du ministre et la priorité accordée au développement international et à l'aide humanitaire seraient, pour la première fois, inscrites dans une loi. Le nouveau ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement rendra l'aide internationale du Canada plus ciblée, efficace et mieux harmonisée avec ses objectifs de politique étrangère.

Nestor N'Gampoula

Selon l'ONU, l'Afrique sera une puissance demain

La Commission économique des Nations unies et l'Union africaine viennent de publier un rapport qui souligne que l'Afrique pourrait devenir une puissance économique mondiale si et seulement si elle exploite ses matières premières. Selon les auteurs du rapport, les dirigeants africains doivent mettre à profit les ressources dont le continent est richement doté afin d'atteindre cet objectif. L'Afrique, souligne le rapport, détient une bonne partie de réserves mondiales. Le continent, rappelle le document, possède 80 à 90 % de réserves de platine et de chrome ainsi que 40% de réserves d'or. Le rapport recommande aux dirigeants africains de mettre en œuvre une stratégie d'industrialisation qui permettrait d'exploiter ses ressources naturelles. L'idée, ajoute le document, est de tirer plus de profits des produits de base africains, tant agricoles qu'industriels. La Commission économique des Nations unies et l'Union africaine relèvent que 90% des revenus tirés du café africain profitent essentiellement aux consommateurs d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Le rapport poursuit en invitant le continent africain à jeter également un regard sur ses infrastructures pour qu'il devienne réellement une puissance économique.

Le directeur exécutif de la Commission économique de l'ONU, Carlos Lopez, insiste sur le fait qu'en industrialisant ses matières premières, le continent africain pourrait non seulement relever le défi crucial du chômage des jeunes, mais également lutter contre la pauvreté et l'inégalité des sexes.

Tiras Andang

APE

L'Union européenne presse le Cameroun à la signature

En visite récemment à Yaoundé (Cameroun), le chef de la délégation de l'Union européenne (UE), Raul Mateus Paula, s'est exprimé sur la ratification des accords de partenariat économique (APE).

« Si en 2014, le Cameroun ne ratifie pas ces accords, il n'aura plus accès au marché européen. Les acteurs du secteur privé doivent prendre conscience de cette situation qui ne peut plus durer », a rappelé Raul Mateus Paula, dans des propos rapportés par le quotidien officiel camerounais, Cameroon Tribune.

Raul Mateus Paula est revenu sur le débat portant sur les APE, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2014. Au-delà de cette date, tout pays qui n'aurait pas ratifié l'accord perdrait l'accès sans taxe et sans quota au marché européen pour les marchandises. « Le Cameroun bénéficie des APE de manière discriminatoire dans la mesure où, jusqu'à aujourd'hui, il continue de signer des accords de partenariat économique sans pour autant les ratifier. Le véritable problème qui se pose, de manière générale, est tout simplement que si ces APE ne sont pas ratifiés, le Cameroun va basculer dans le système de taux de préférence généralisé », a expliqué le chef de la délégation de l'UE.

Il a également évoqué les questions de normes et de qualités. Elles visent à renforcer la compétitivité de l'économie par un appui aux capacités de production, la mise à niveau des entreprises – 90% des entreprises sont identifiées comme évoluant dans le secteur informel – et l'amélioration de l'environnement des affaires au Cameroun. Cette visite a permis d'évaluer le chemin parcouru dans le pays par rapport à l'appui de l'UE pour une remise à niveau.

Noël Ndong



Une expertise à votre portée

Formation
Conseil
Assistance Technique

Tél : 06 992 04 91/ 06 636 28 38/243 813 285 531
E-mail : iprc@iprc-training.org
Site web: www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville République du Congo
7^e étage immeuble CNSS/centre-ville

FORMATIONS

L'Institut IPRC organise à Brazzaville, Pointe-Noire et à Kinshasa les formations suivant le programme ci-dessous.

Pour les inscriptions et pour tout renseignement, contacter IPRC aux contacts indiqués ci-dessus

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DURÉE	Lieu	PÉRIODE
MFH08	Pratique de l'audit fiscal et contrôle interne dans une entreprise	3 jours	Brazzaville	15 au 17 juillet 2013
EP01	Assurer la fonction d'Assistant de Direction	10 jours	Pointe-Noire	20 au 30 juin 2013
MDP14	Planification, budgétisation, exécution et contrôle de projet	6 jours	Kinshasa	3 au 8 juin 2013
GMPO3	Comment répondre efficacement à un dossier d'appel d'offres des marchés publics	5 jours	Brazzaville	24 au 28 juin 2013
LT5	Comprendre les procédures de passation des marchés publics	5 jours	Pointe-Noire	10 au 15 juin 2013
MDO1	Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines	5 jours	Brazzaville	18 au 21 juin 2013
FT002	Savoir dessiner avec le logiciel auto-Cad 2012	42H	BZV/PN	Nous contacter
FT001	Savoir dimensionner un réseau d'adduction d'eau potable avec le logiciel EPANET	42H	BZV/PN	Nous contacter

CINÉMA

Le film *Subtile manipulation* projeté en avant-première à Pointe-Noire

La projection a eu lieu le 23 avril dans l'amphithéâtre Anders-Hellgren de Sueco à Pointe-Noire.

Subtile manipulation est un court-métrage de cinquante minutes, écrit, réalisé et produit par Richi Marius Mbebelé, un jeune qui fait ses débuts dans le septième art. Le film a bénéficié de l'apport d'Afro-Ciné Entertainment et de personnes séduites par l'idée du jeune cinéaste. L'histoire relatée est celle d'un jeune couple dont la vie, apparemment harmonieuse, est ébranlée par la suspicion, le mensonge et la tromperie, entraînant les malheurs tandis que la méfiance s'installe.

Joué par six acteurs, ce film questionne notre vie sociale et dépeint avec ironie nos travers sur le mode de la farce. Anouchka, « la manipuleuse », est à l'origine des déboires du couple. Son mauvais comportement conduit l'oncle de son époux à repartir au village. De mœurs très libres, elle recherche auprès d'un jeune marginal du quartier, la satisfaction sexuelle que ne lui donne pas son époux. Le tournage s'est déroulé pendant un mois dans des conditions difficiles qui se ressentent dans le film. Car, malgré un son et une lumière de bonne qualité, « *Subtile manipulation* » mériterait que soient coupées certaines longueurs dans les dialogues afin de le rendre plus vivant et de lui ôter son aspect trop théâtral comme l'a suggéré le public. Avec *Subtile manipulation*, Richi Marius Mbebelé fait son entrée dans le cercle fermé des professionnels du cinéma au Congo. Il espère y prospérer avec l'aide et le soutien de tous les amateurs soucieux du devenir de cet art au Congo.

Hervé Brice Mampouya

LIVRE

Auguste Iloki publie « Le droit des parcelles de terrain au Congo »

Les litiges engendrés depuis un certain temps par l'acquisition des parcelles de terrain ont fait l'objet d'une réflexion que l'auteur a largement développée dans deux ouvrages.

Le premier Tome intitulé : « *Le droit des parcelles de terrain, droits fonciers coutumiers, acquisition des parcelles* », présente une analyse de la mise en œuvre de la réforme foncière. Il suggère des pistes favorisant sa réalisation au regard des lois, des décisions judiciaires et de la doctrine. « *Il apparaît sur les ailes de certains bâtiments d'habitation ou des murs de clôture, à titre préventif, en lettres capitales ostensibles et d'une écriture épaisse, des graffitis sous forme d'avertissement salutaire indiquant : « Attention ! Cette parcelle n'est pas à vendre ». Cette inscription dénote la fréquence des litiges, nés de l'acquisition des parcelles de terrain par la vente, la donation, le testament, la succession, l'occupation, l'accession, issus des fluctuations observées dans l'élaboration d'une législation foncière alimentant des discordes. Il se profile ainsi, une conception de la propriété qui contraste avec la réalité suivant les époques* », peut-on lire sur le texte de présentation du premier livre d'Auguste Iloki. L'ouvrage, édité par l'Harmattan est subdivisé en deux grandes parties, comprenant de nombreux chapitres. La première, intitulée « *l'acquisition des parcelles de terrain par l'effet de la coutume* » aborde l'achat des terrains en



Auguste Iloki

dehors des modes prévus par la loi. Le second livre évoque la sécurisation des parcelles de terrain au moyen de son immatriculation. Ici, l'auteur étudie les mécanismes de délivrance et d'annulation du titre foncier, les conditions d'établissement du nouveau titre foncier, ainsi que la garantie de sécurité juridique qu'offre ce dernier. Il présente également les statistiques de la délivrance du titre foncier et celles des revenus qu'il génère, et conclut en proposant des solutions pour faciliter son acquisition.

Dans le cadre de la procédure de constatation des droits fonciers collectifs coutumiers par exemple, l'auteur a mentionné l'article 4 du 19 juin 1958 portant organisation du régime domanial au territoire du Moyen-Congo. Ce dernier stipule : « *Les chefs de famille qui composent la collectivité et tous autres notables membres de celle-ci sont invités à déterminer, dans une convention passée en la forme prévue par le décret du*

20 septembre 1920, le mode d'occupation et d'administration qui régit l'immeuble collectif et, le cas échéant, les droits particuliers qui peuvent être reconnus à un ou plusieurs d'entre eux ».

Quelques conseils de sécurisation d'un terrain

Pour sécuriser une propriété, Auguste Iloki indique qu'il faut procéder avant tout à l'immatriculation du bien acquis appelé parcelle de terrain. Cet enregistrement se fait à la direction générale des impôts pour obtenir un titre foncier qui permet de sécuriser le terrain.

« *La personne qui désire acheter un terrain doit s'entourer d'un certain nombre de précautions pour se prémunir contre la mauvaise foi du vendeur illégitime, autrement dit son escroquerie* », déclarait-il dans son discours prononcé lors de la journée nationale du foncier, célébrée en novembre 2012.

À cet effet, il recommande à l'acheteur de se rapprocher du chef de bloc qui procédera à une enquête sur le statut du bien. Ensuite, il exigera du vendeur les documents liés à la vente, ainsi que la remise du titre de propriété après s'être fait délivrer une attestation de vente.

L'auteur conseille aussi de se faire remettre un avis d'appréciation signé par le chef de bloc, le chef de zone et le chef de quartier, moyennant une certaine somme d'argent suivant les quartiers. Après quoi, les formalités d'obtention d'un permis d'occuper ou titre foncier peuvent ainsi être entamées par l'acheteur afin d'assurer la sécurisation de la propriété achetée. Auguste Iloki est magistrat, Docteur d'État en droit, ancien président de chambre à la cour suprême, chargé de cours à l'Université Marien Ngouabi, il est grand officier dans l'ordre du mérite congolais et auteur des livres pratiques : *Le droit du licenciement au Congo* (2000), *Le recours pour excès de pouvoir au Congo* (2002), *Le droit du divorce au Congo* (2004), *Le droit des successions au Congo* (2006), *Le droit du mariage au Congo* (2008) et *Le droit des parcelles de terrain au Congo*, tome 1 (2010) et tome 2 (2012).

Son troisième ouvrage qui pourrait paraître dans deux ans, sera consacré aux parcelles de terrain appartenant à l'État. Ce livre, a-t-il précisé, sera le dernier car il aura épuisé toutes les questions liées à ce sujet.

Yvette Reine Nzaba

Pour vos cadeaux en peinture, sculpture, céramique et vases muraux : une seule adresse : **LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO** sis dans l'enceinte des « Dépêches de Brazzaville »

ASSURANCES GENERALES DU CONGO

A.G.C.SA

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

WWW.AGCCONGO.COM

HAKUNA MATATA!

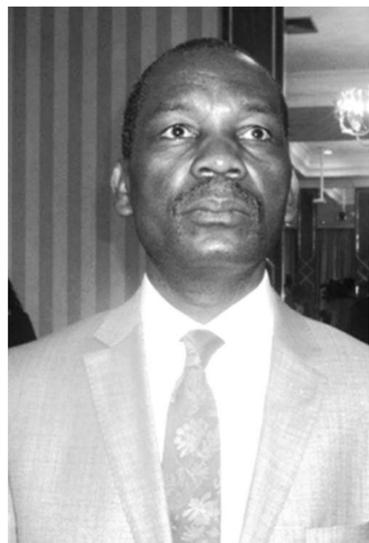
RÉVISION DU CODE MINIER

Le secteur privé harmonise ses positions avant les concertations sur l'avant-projet

Le forum de 48 heures axé sur les questions minières a démarré, le 24 avril, à l'hôtel Memling et devra aboutir à termes à l'établissement d'une feuille de route du secteur minier, filière par filière, en prévision de la reprise des rencontres périodiques avec le ministère des Mines.

La révision du Code minier est une question très sérieuse pour ses nombreuses implications sur la RDC qui a connu, il faut le rappeler, la suspension de son programme avec le Fonds monétaire international, la suspension également du processus Itie devant aboutir à son élévation au statut de pays conforme et même les démêlés judiciaires dans l'affaire KMT à cause des problèmes de gouvernance dans le secteur minier. On a évoqué aussi le manque à gagner estimé à des milliards de dollars américains du fait de la résiliation unilatérale de certains contrats lors du processus de revalidation des contrats miniers. Tirant toutes les leçons du passé, il n'était donc pas question pour le secteur privé de se présenter à ces concertations en ordre dispersé. Depuis le premier forum, bien des initiatives ont été lancées pour promouvoir les bonnes relations avec le gouvernement. À titre d'exemple, il y a eu la journée minière organisée du 28 au 31 janvier au Katanga sous le haut patronage du président de la République. Les discussions engagées au cours de ces travaux visaient à établir un état des lieux des actions du gouvernement et les recommandations capables d'encourager la bonne gouvernance dans ce secteur.

Pour le président de la Chambre des Mines de la Fédération des entre-



Simon Tuma Waku, vice-président national de la FEC

prises du Congo (FEC), organisatrice de l'événement, Claude Polet, le processus de révision devrait s'inscrire dans un schéma qui permettra aux opérateurs du secteur d'être plus concurrentiels sur le marché international. Il y va de la réussite de la volonté affichée par le gouvernement d'augmenter les recettes minières. « J'ai quarante ans d'expérience dans l'industrie du cuivre, de l'or, du charbon, de l'étain et de l'uranium baissent, il y a des industries qui disparaissent ». Cela montre à suffisance, a-t-il ainsi voulu démontrer, l'exigence pour le secteur minier congolais d'être compétitif. Aussi a-t-il invité le gouvernement à bien intégrer dans ses projections l'impact de la révision du Code minier sur l'attractivité des investisseurs et le climat des affaires.

Droit d'inventaire

Cette deuxième conférence minière donne une fois encore la pa-

role à d'éminents orateurs pour des échanges à bâtons rompus sur le secteur. C'est la même inquiétude portée haut et fort par le vice-président national de la FEC en charge des Mines, Simon Tuma Waku. Ce dernier a appelé à une lecture attentive et critique de l'avant-projet du gouvernement ainsi qu'à une évaluation de l'impact sur les activités minières et la rentabilité des projets en cours et des nouveaux investissements. « Nous avons été informé que le gouvernement à travers le ministère des Mines a transmis aux différentes parties prenantes son avant-projet. Le ministère des Mines a rassuré sur un calendrier disponible dans quelques jours ». Sur un ton très alarmiste, il a confirmé que la révision du Code minier est un exercice capital pour l'avenir du secteur minier. La nécessité d'un assainissement s'est fait ressentir pour corriger les contre-performances du Code minier de 2002. D'ailleurs la FEC a adopté une position diamétralement opposée à celle optimiste du gouvernement sur les acquis du Code. Les principaux atouts de sa réussite auraient été la fonctionnalité de l'État et de l'administration minière. « Le Code a souffert de ne pas être appliqué ou mal appliqué. La plupart des dispositions réglementaires n'ont pas été respectées, parfois par le ministère des Mines lui-même », a conclu Me Marcel Malengo, directeur général d'African minera, au cours de son avis introductif sur la révision du Code minier de 2002.

Laurent Essolomwa

SECTEUR MINIER

Anglogold Kilo ne pourra plus produire son premier lingot d'or en 2013

À cause des difficultés financières, l'entreprise ne saura tenir sa promesse pour exécuter son projet d'exploitation aurifère dans la concession 40 à Mugwalu, située à 80 km au nord de Bunia en Ituri.

Le constat a été mis au jour par le ministre provincial des Mines, Paulin Odian, à l'issue d'une descente sur le terrain, le 19 avril, afin de palper du doigt les réalités de cette entreprise minière. En croire le ministre provincial, cette situation pourrait bloquer la phase de production du premier lingot d'or annoncée pourtant pour la fin 2013 par cette entreprise. « La société a connu du retard à cause de la crise qu'a connue l'Afrique du Sud dans la domaine minier. Anglogold kilo évolue, mais à une vitesse ralentie. Les choses n'évoluent pas comme nous le souhaitons », a indiqué Paulin Odian à la radio Okapi, en

soulignant que le ralentissement des activités de l'AGK est causé par des difficultés financières. « Nous avons déjà dit que l'AGK était en train de geler la concession 40. Ils ont donné le timing de production de l'or, même des quantités de premiers lingots d'or qui devraient sortir, il y a de cela vingt ans. Rien n'a été fait de tout cela et notre gouvernement a joué à la complaisance avec l'AGK. Voilà le résultat aujourd'hui », a déclaré le président de la société civile de l'Ituri, Jean-Bosco Lalo, qui pense que l'AGK est en faillite et chercherait à vendre son action.

Selon la radio Okapi, le représentant de l'AGK en RDC, Guy-Roger Lukuma, qui s'est refusé de tout commentaire, a cependant reconnu ces difficultés financières. Pourtant, les responsables de cette société disaient compter sur cette mine souterraine

d'une capacité initiale de 400 kg par an pour booster la production. Pour rappel, c'est depuis fin 2012 que la société minière Anglogold kilo a entamé les travaux de construction des mines souterraines pour débiter la phase de production de l'or, après plus de huit ans d'exploration. Tout le matériel était déjà déployé pour ces travaux, mais ce projet est presque bloqué, d'après les cadres de cette société, rapporte la même source.

Pourtant, un mois après le lancement des travaux, le chargé de programme de cette compagnie minière, Alain Muhlumba, avait confirmé le début de la construction par la pose de la première pierre dans la localité de Nzebi-Sodoma, tout en estimant que la production serait de quatre cents kilogrammes par an jusqu'à ce qu'AGK trouve les moyens d'augmenter sa production.

Gypsie Oïssa Tambwe

JUSTICE

Acaj condamne l'attitude des magistrats à travailler à l'encontre des lois

L'ONG a particulièrement appuyé le constat sur les cas du député Diomi et des douze défenseurs des droits de l'homme (DDH) de la province du Bandundu.

Le point de presse tenu le 23 avril au siège de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a permis au président de cette ONG, Me Georges Kapiamba, de dénoncer le harcèlement judiciaire contre le député Diomi Ndongala et douze défenseurs des droits de l'homme de la province du Bandundu. « Cette attitude de la part des magistrats tend à se généraliser », a fait remarquer ce juriste.

Pour cette ONG, son constat s'est fondé sur certains faits relevés dans le déroulement de ces deux affaires où le juriste a noté la violation flagrante des droits fondamentaux des personnes mises en cause. « Nous basons notre analyse par rapport au fait parce que nous surveillons la manière dont les acteurs de la justice se comportent par rapport aux faits imputés à x ou à y », a expliqué Me Georges Kapiamba.

Rappelant les différents communiqués et mises au point faits par Acaj sur l'affaire Diomi depuis son début, le président de cette ONG se dit



Mes Didier Kalemba et Georges Kapiamba, devant la presse

surpris qu'après la levée de ses immunités, le député Diomi soit encore enlevé. Pour Me Georges Kapiamba, en effet, cette arrestation arbitraire équivaut à un enlèvement du fait qu'elle ait été effectuée la nuit, soit aux environs de 22h 30, à l'aide de violence et sans mandat, mais surtout en absence, dans le dossier au Parquet général de la République, d'un quelconque mandat de comparution préalable.

Le président de l'Acaj a également regretté que le procureur général de la République (PGR) « encourage » les différentes violations de la loi enregistrées dans cette affaire. « Étant donné que la Cour suprême a ordonné sa mise en résidence, le député ne pouvait plus être gardé au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa », a souligné Georges Kapiamba.

L'Acaj a rappelé que cet enlèvement intervient après plusieurs autres actes irréguliers posés contre lui tant par le PGR que la police. Il s'agit, selon l'ONG, de l'occupation du siège de son parti politique, la Démocratie chrétienne, sans motif valable; la perquisition sans mandat et pillage de ses biens s'y trouvant et l'ouverture des poursuites pénales contre lui sans l'autorisation préalable de l'Assemblée nationale. Il y a également la violation de son droit à la présomption d'innocence par le PGR, en tenant une conférence de presse au cours de laquelle il avait allégué des accusations contredisant celles contenues dans son propre réquisitoire daté du 19 juillet 2012 adressé à l'Assemblée nationale. L'ONG met également dans cette liste l'arrestation et la détention au secret des proches du député dont son attaché de presse, Verdict Nkoba Mituntwa, ainsi que trois militants de la plate-forme politique majorité présidentielle populaire dont Stallone Katumba, François Katumba et Marie-Josée Kabungana qui ont été présentés comme membres du mouvement insurrectionnel voulant attenter à la vie des autorités congolaises.

Acaj a aussi dénoncé la condamnation de douze DDH de Bandundu, intervenue à l'issue d'un procès injuste et inéquitable depuis le premier jusqu'au deuxième degré. Selon l'ONG, tant dans le cas du député Diomi que celui de ces DDH, la justice a été instrumentalisée par le gouvernement. En dénonçant cet état de chose, l'Acaj a également recommandé à la justice de garantir les droits et libertés fondamentaux de citoyens. Alors qu'au gouvernement, elle a sollicité de faire libérer le député Diomi, son attaché de presse, les membres de son parti DC et les douze DDH.

Lucien Dianzenza

CICR

Le président de l'organisation en visite à Kinshasa et Goma

M. Peter Maurer vient palper du doigt les réalités sur la situation humanitaire dans le territoire congolais.

Arrivé le 21 avril à Kinshasa, le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) M. Peter Maurer, devra se rendre aussi à Goma, à l'est de la RDC. Durant son séjour, rapporte un communiqué de presse, il s'entretiendra avec les autorités de la RDC au plus haut niveau, ainsi qu'avec les responsables de la Croix-Rouge de la RDC. Ces entretiens tourneront autour des conséquences humanitaires des conflits en RDC et les activités du CICR pour répondre aux besoins les plus urgents des populations directement touchées par les hostilités.

« Ma visite doit servir à attirer l'attention sur le sort de ces populations affaiblies par des années de conflits d'une intensité extrême », a déclaré le patron du CICR, tout en relevant le fait que dans les deux provinces du Kivu, des milliers de personnes sont touchées au quotidien par des déplacements à grande échelle et des viola-



Peter Maurer, président du CICR

tions graves du droit international humanitaire.

Pour rappel, le CICR a ouvert sa délégation en RDC il y a 35 ans. Actuellement, il mène ses activités à travers le pays à partir de ses bureaux à Kinshasa, Goma, Bukavu, Beni, Uvira, Dungu, Kisangani, Lubumbashi et Kananga et de ses antennes à Kipurumba, Masisi, Walikale, Fizi, Lulingu ou encore Minembwe. Depuis le mois de janvier, les équipes du CICR ont pu évacuer une cinquantaine de personnes blessées vers des structures mé-

dicales et plusieurs dizaines d'autres l'ont été par des volontaires de la Croix-Rouge locale. En outre, plus de cinq cent trente blessés de guerre ont été opérés par les équipes chirurgicales du CICR dans deux Kivu. Le CICR continue aussi de soutenir l'approvisionnement en eau de

plusieurs villes et le fonctionnement des centres de santé auxquels il fournit des médicaments et du matériel médical. Le Comité poursuit son action dans le pays en faveur des blessés de guerre, notamment des personnes qui souffrent de traumatismes tant physiques que psychologiques par suite de violences sexuelles. Il travaille également en faveur des enfants séparés de leurs proches, des milliers de déplacés et des détenus.

Gypsie Oïssa Tambwe

OMD

Le niveau de la mise en œuvre au centre d'un atelier

Dans le souci d'évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont la date butoir est fixée à 2015, un atelier consultatif provincial sur l'agenda international de développement s'est ouvert le 23 mars.

Le séminaire d'une semaine qui se tient dans la salle polyvalente Marie-Ange-Lukiana située dans l'enceinte du ministère du Genre, de la famille et de l'enfant permettra aux participants, parmi lesquels les acteurs de la société civile, des organisations de femmes, des délégués de différents ministères et des professionnels de médias, de s'appesantir sur les progrès réalisés par la RDC depuis son adhésion aux OMD en 2000 lors du Forum mondial du millénaire des Nations unies.

Pour le ministre des Mines, de la culture, du tourisme et de l'art, Ruphin Bayambudila, qui a ouvert cet atelier, il sera question aux participants de voir ce qui a été mieux fait, ce qui a été fait en moyenne, ce qui reste à faire d'ici 2015 et envisager ce que l'on devra faire après 2015 pour combler ce déficit.

Depuis que les pays ont adhéré aux OMD, fait-il savoir, chaque jour qui passe tout les gouvernements du monde et leurs populations dans le cadre de leurs activités professionnelles, que ce soit au travers de leurs institutions publiques ou de la société civile, concourent à l'accomplissement de ces objectifs prioritaires du genre humain.

À travers cet atelier, Ruphin Bayambudila pense que la ville de Kinshasa, qui est toujours à l'avant-garde, contribuera de manière significative, à travers ces réflexions et conclusions, à la réflexion nationale, aux côtés des autres provinces en vue de produire un document national.

L'atelier consultatif provincial sur l'agenda international de développement 2015 est organisé par le ministère du Plan et du suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité avec l'appui technique et financier du Pnud

Aline Nzuzi

SUSPENSION DE LA RDC DE L'ITIE

La société civile prône la réalisation des recommandations dans le délai imparti

Les ONG membres de la plateforme estiment que le pays doit profiter de la révocation pour se mettre en ordre par rapport à ce processus.

Dans un communiqué publié au début de la semaine, les organisations de la société civile engagées dans le processus de l'Initiative de transparence des industries extractives (Itie) en RDC ont pris acte de la décision de la suspension du pays de cette initiative pour une année.

Ces organisations estiment, par contre, que ce temps doit être mis à profit pour améliorer la mise en œuvre du processus et revisiter les rôles des organes de sa mise en œuvre. L'objectif étant, selon ces ONG, d'amener chacun d'eux à accomplir effectivement les attributions qui lui sont reconnues par les textes régissant l'Itie en RDC. Dans cette optique, ces organisations ont relevé l'urgence de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Itie pour que les parties prenantes puissent identifier les forces et les faiblesses de la mise en œuvre et du fonctionnement



Une mine dans le Katanga

des organes du processus en RDC. « Cette évaluation doit aboutir à des recommandations pouvant permettre au Congo de devenir pays conforme après les douze mois de suspension », ont appuyé ces ONG.

Pour ces organisations, le proces-

sus de détermination du périmètre et du seuil de matérialité doit également être lancé le plus vite possible afin d'avoir un périmètre clair et un seuil de matérialité bien défini. La société civile a aussi exhorté les régies financières à s'impliquer de manière effective

et efficace dans le processus de déclaration des flux financiers. Ceci, ont-elles indiqué, en apportant des preuves que les sommes payées par les entreprises étaient effectivement versées dans la caisse de l'État. Alors que les entreprises du périmètre ont été, elles, appelées à déclarer tous les paiements faits à l'État dans un délai qui ne dépassera pas un mois.

Les ONG ont également souhaité que toutes les recommandations faites au pays par le Conseil d'administration international de l'Itie soient réalisées dans le délai imparti. Elles ont, par contre, recommandé au Comité exécutif d'éviter d'envoyer les documents et rapports demandés par le Secrétariat international de l'Itie au delà des délais fixés.

Des satisfactions de la société civile

Ces ONG ont noté avec satisfaction le fait que le Conseil d'administration international de l'Itie a reconnu les progrès significatifs réalisés par la RDC dans la mise en œuvre de ce processus. Elles

ont également été satisfaites de la prise en compte de leurs préoccupations contenues dans la déclaration rendue publique à l'issue de l'atelier d'évaluation de la mise en œuvre de l'Itie, organisé du 19 au 20 mars à Kinshasa.

Ces organisations, qui félicitent le gouvernement de la RDC pour son soutien effectif à la mise en œuvre de ce processus, l'exhortent, par ailleurs, à maintenir le même soutien et à renforcer sa surveillance sur les organes de mise en œuvre pour s'assurer de l'accomplissement effectif des recommandations du Conseil d'administration par le comité exécutif de l'Itie-RDC, pendant cette période de suspension.

Ces ONG ont, en revanche, déploré le fait que malgré des avancées positives, le comité exécutif de l'Itie-RDC n'a pas fourni des efforts voulus pour satisfaire à toutes les vingt et une exigences de l'Itie, notamment celles qui sont à la base de la mesure prise à l'encontre du pays de la RDC du processus Itie.

Lucien Dianzenza

MARCHÉS AFRICAINS

La BAD fixe les conditions de réussite des obligations d'infrastructures

L'institution bancaire explore les techniques de financement structuré pour mobiliser les capitaux domestiques et soutenir la croissance économique.

Dans un nouveau rapport intitulé « *Financements structurés-Conditions pour les obligations de projets d'infrastructures dans les marchés financiers africains* », la Banque africaine de développement (BAD) souligne la possibilité pour les obligations de projet et décrit les conditions nécessaires pour construire des marchés financiers efficaces. Elle explique à cet effet, rapporte un communiqué de l'Organisation de la presse africaine, le rôle crucial des politiques gouvernementales et tire des leçons des autres marchés qui pourraient être utiles pour l'Afrique. En effet, ce rapport donne en détail des exemples provenant d'autres marchés émergents comme le Chili, le Brésil, le Pérou et la Malaisie dans l'utilisation des obligations de projet d'infrastructure comme un moyen de susciter l'intérêt des investisseurs dans des projets d'infrastructure. Ces exemples peuvent servir de modèle pour les pays africains

sur la manière de développer leurs propres marchés. L'exemple le plus éloquent en Afrique est celui du Kenya qui a lancé un programme d'obligations d'infrastructure à la fois du gouvernement central et des entreprises publiques telles que KenGen. Le gouvernement du Kenya, rapporte ce communiqué, a montré la voie en introduisant certains avantages fiscaux pour les investisseurs qui achètent ces obligations. Cela a contribué à susciter l'intérêt pour les investisseurs institutionnels. D'après ce communiqué, la publication du nouveau rapport arrive à un moment très opportun. « *Les pays africains ont des taux de croissance de plus de cinq pour cent. En effet, sept des dix pays à plus forte croissance dans les dernières années se trouvent en Afrique. Cela a créé une classe moyenne en pleine expansion et un secteur financier florissant. Les économies s'accroissent*

dans les investisseurs institutionnels comme les fonds de pension et compagnies d'assurance », souligne ce rapport qui insiste sur le fait que l'Afrique possède des ressources financières nécessaires pour jouer un rôle important dans la construction d'infrastructures en Afrique, étant donné que les marchés financiers nationaux se développent de plus en plus en Afrique.

Ce rapport a été lancé le 19 avril à Washington lors des réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, au cours de laquelle les ministres africains des Finances et gouverneurs des banques centrales ont discuté non seulement sur la possibilité des marchés africains de mobiliser des capitaux pour des projets d'infrastructure mais aussi sur la manière dont les décideurs politiques et les institutions de développement vont s'y prendre pour aider le processus.

Gypsie Oïssa Tambwe

AGRICULTURE

Jean-Chrysostome Vahamwiti représente la RDC au salon international

Placée sous le patronage du roi Mohammed VI, la huitième édition se tiendra à Meknès, au Maroc, du 24 au 28 avril sur le thème « Commerce agricole ».

Le ministre de l'Agriculture prendra part également à la 6e édition des assises portant sur l'agri-business et sécurité alimentaire : une meilleure valorisation du potentiel agricole. Les deux grandes rencontres constituent une occasion pour le ministre de l'Agriculture et développement rural de découvrir les réalités marocaines du secteur et voir dans quelles mesures la RDC et le Maroc peu-

vent mener ensemble des projets de partenariat agricole. Selon l'ambassadeur du Royaume du Maroc en RDC, Mahomed Ben Kaddour, ces deux grands rendez-vous annuels des sommités agricoles constituent une occasion pour faire le bilan de la campagne agricole et de débattre des choix opérés en termes des politiques agricoles. « *Ils visent principalement à créer un espace d'échange d'expérience entre les professionnels, chercheurs et opérateurs du secteur agricole* », explique-t-il. Toutes les spécificités, à savoir les dernières technologies des productions agricoles, les techniques de

machineries agricoles et les résultats scientifiques du Maroc pour le développement de son agriculture et autres, seront exposées au cours de cette rencontre internationale. Avec une grande partie de son budget consacré à l'agriculture, le Maroc fait de ce secteur qui connaît une avancée significative le poumon de son économie.

Pourtant en RDC, l'on continue de déplorer la modicité du budget alloué au ministère de l'Agriculture. Il représente moins de 2 % du budget national, alors que la Déclaration de Maputo recommande aux États d'atteindre 10 %

G.O.T.

MUSIQUE

Gasandji, nouvelle figure de la world music

L'artiste originaire de la RDC met sur le marché le 25 avril l'album éponyme « Gasandji », un mélange de chanson française, de jazz, de folk et de rumba congolaise.



L'artiste Gasandji

Le premier album de Gasandji contient onze titres, à savoir « Libela », « Na lingui yo remix », « Ebalé », « Help me », « Telema », « Le temps remix », « Et tout court », « Lobiko », « Na lingui yo », « Maman ne m'a pas dit » et « Hypno Transe susu ». Le titre « Na lingui yo » est une déclaration d'amour envers sa fille dont la naissance a bouleversé sa vie.

La chanteuse dont le nom signifie « Celle qui éveille les consciences » fera une tournée européenne où elle va se produire dans plusieurs festivals de musique afin de présenter son nouvel opus. L'artiste, apprend-on, « *insuffle comme un mystère la dimension sacrée de sa musique et de son chant. Elle défend de façon naturelle une certaine idée d'africanité, mais au-delà de tout cela une vraie idée d'humanité* ». La musique est la continuité de la carrière artistique de Gasandji qui était au départ chanteuse et chorégraphe aux côtés d'artistes tels que MC Solaar et Princesse Érika. La chanteuse a également eu le privilège de faire les premières parties de Lokua Kanza. Chacune des chansons de Gasandji s'inscrit dans une démarche humaine et universelle avec l'amour comme soubassement. Pour la chanteuse, la musique est un moyen de soigner son intérieur et de créer du lien avec elle-même et avec le public. L'artiste, apprend-on, s'inspire des traditions puisées à la source de l'Afrique. Gasandji est également façonnée par un parcours initiatique fait d'histoires, de rencontres et de valeurs, mélangées d'influences jazz, soul et reggae, traversant les styles et les époques. Celle qui déclare chanter pour soigner les âmes écrit et chante en lingala, en français et en anglais. « *Elle chante pour soigner les âmes parce qu'elle croit aux hommes, et cette force singulière jaillit sur scène dans une saillie surprenante où la voix et le texte sont furieusement amoureux* », indique le site Internet de l'artiste.

Patrick Kianimi

Voyager en Afrique du sud et vers d'autres destinations dans le monde avec la South African Airways et bénéficiez des tarifs alléchants.



SOUTH AFRICAN AIRWAYS
A STAR ALLIANCE MEMBER

HORAIRE DES VOLS SAA

1. KINSHASA Lundi, Mercredi, Vendredi et Dimanche			2. BRAZAVILLE Mercredi et Samedi		
N°VOL	DESTINATION	HEURES	N°VOL	DESTINATION	HEURES
Sa050	Johannesburg – Kinshasa	09h45 – 12h50	Sa084	Johannesburg – Brazzaville	09h15 – 12h25
Sa051	Kinshasa - Johannesburg	13h 45 – 18h40	Sa085	Brazzaville - Johannesburg	13h15 – 18h10

Pour tout contact, appelez au 0817005908 - 0999925121 ou votre agence de voyage habituelle ou encore consulter notre site web : www.flysaa.com

INTERVIEW

Dodo Landu : « À côté de la Fécofa, l'UFC joue le rôle de force des propositions pour le développement et la promotion du football »

L'entretien exclusif est la seconde partie que le secrétaire général de l'Union des footballeurs du Congo (UFC), Dodo Landu, a accordée aux Dépêches de Brazzaville. **Dépêches de Brazzaville : Quelles sont les forces et faiblesses du football pratiqué au pays ? Et pensez-vous que les institutions établies pour gérer le football remplissent bien leur rôle ?**

Dodo Landu : Les faiblesses et les forces du football pratiquées dans notre pays doivent faire l'objet d'une analyse approfondie au sein de la Direction technique nationale de football (DTN). Nos joueurs sont pétris des talents naturels, mais non exploités de manière efficace et efficiente. Je pourrai citer le mental qui ne leur permet pas de faire preuve de régularité, de don de soi et du surcroît d'effort. Chez nous, on magnifie trop les talents individuels alors qu'on doit placer le jeu au centre de la formation. On doit donc plus fructifier l'intelligence du jeu et le potentiel technique. Il y a aussi l'hygiène de vie qui laisse à désirer. La DTN doit définir et à mettre en place une philosophie de jeu qui s'appliquerait à toutes les équipes d'âge, en adéquation avec un vaste programme de développement à la base, avec des critères de détection rigoureux, bien adaptés au style de jeu que nous voudrions construire. Les centres de formation devraient être suivis et évalués afin qu'ils ne soient pas des centres de déformation. Il y a donc là un souci d'assainissement et d'identification des écoles et centres de formation, parce que tout part de là. Tout cela devrait finalement aboutir à créer un nouvel état d'esprit des joueurs

congolais ou des joueurs formés en RDC dès le plus bas de l'échelle, sans oublier la formation des cadres. Et sans moyens, jamais nous pourrions nous organiser dans cette optique.

DB : La loi sportive a été promulguée par le chef de l'État. Quelle est la position de l'UFC par rapport à ce texte qui visiblement n'est pas très accepté par la Fécofa ?

DL : La position de l'UFC a été exprimée plus d'une fois par rapport à la loi. Elle devrait faire l'objet d'un projet de loi modificative et non seulement pour les questions d'immixtion et d'ingérence politique concernant le football, mais aussi par rapport à la politique gouvernementale elle-même. La création des structures publiques d'appui au mouvement sportif, par exemple, est en contradiction avec la politique gouvernementale d'austérité appelant la transformation des entreprises, établissements et services existants en sociétés commerciales et services autonomes via le Copirep. Cela veut dire qu'au moment où le Copirep est en train de piloter la privatisation, la loi sportive recommande la création d'une dizaine des structures publiques. Je pourrai citer aussi le mot d'ordre du président de la République sur la lutte contre la corruption que les prescrits de la loi sportive n'ont pas pris en compte. Et après, il faut reconnaître aussi que certaines dispositions éminent la réglementation de la Fifa. L'opinion a tendance à ne se focaliser que sur cette question, comme si la loi était promulguée pour régler les comptes. Au niveau de l'UFC, nous avons toujours défendu

une loi impersonnelle qui baliserait l'environnement institutionnel des sports dans notre pays et c'est pourquoi, en ce qui concerne le football, nous avons toujours appelé à la signature d'une convention de collaboration entre le gouvernement et la Fécofa telle que conseillée par la Fifa.

DB : Comment jugez-vous la gestion financière dans le football congolais ? Et un mot sur les dirigeants sportifs nationaux ?

DL : Je ne peux pas me permettre de m'immiscer dans la gestion financière du football congolais. J'ai un devoir de réserve sur cette question et je ne peux que m'en remettre aux mécanismes de contrôle et d'audit qui sont en place dans chaque fédération et dans chaque ministère. Pour dire un mot sur les dirigeants sportifs nationaux, mon plus grand souhait est que les dirigeants des clubs doivent être soutenus. Sans eux, on ne peut envisager un seul instant un véritable développement pour les clubs et les joueurs. Je pense qu'avec cette candidature de la RDC à l'organisation de la CAN, le gouvernement devrait mettre en place un fond de soutien au développement des clubs avec le concours des banques de la place. Pendant une période de 10 ans coïncidant à la candidature de la RDC à l'organisation de la CAN par exemple, les institutions du pays pourraient prendre en compte dans la loi des finances un taux d'abattement fiscal de 1 à 10 % du chiffre d'affaires des entreprises privées qui sponsoriseraient les activités du football, notamment la construction des infrastructures sportives et la sponsoring des clubs d'élite. Elles

pourraient bénéficier aussi d'une exonération au paiement des franchises douanières pour toute importation de matériels et équipements sportifs. Les dirigeants des clubs doivent être soutenus et encourager. Si aujourd'hui, nous pouvons tous capitaliser la réussite du TP Mazembe, il ne faut pas oublier que c'est d'abord les efforts de son président Moïse Katumbi.

DB : Que pensez-vous de la candidature de la RDC à l'organisation de la CAN et de la polémique née de l'utilisation du stade privé ?

DL : La candidature est une opportunité grandiose d'amorcer un programme de développement national à travers le football. C'est un projet qui implique tous les aspects de la vie sociale de notre pays et nous déposerons notre propre expertise sur cette question auprès du gouvernement pour enrichir, si possible, le dossier de la RDC. Dans le domaine des infrastructures, par exemple, nous avons prévu la construction de quatre à six stades omnisports de compétitions dans six provinces (quatre villes de compétition et deux villes suppléantes dotées des centres commerciaux, des salles de presse), des stades qui permettront le déroulement des championnats nationaux dans les meilleures conditions après la CAN. Il y a aussi la construction d'au moins seize terrains d'entraînements dans les camps militaires et dans les universitaires et instituts supérieurs, qui serviront à booster les sports dans les camps militaires et universitaires au delà de la CAN. La construction des sites d'hébergement pour la CAN qui pourraient se transformer en homes uni-

versitaires après la CAN, sous la gestion des privés. Les aéroports répondant aux normes OACI et IATA pourraient nous permettre de sortir de la liste noire de l'Union européenne et j'en passe. Pour revenir à la polémique née de l'utilisation des stades privés, la raison de maximisation des recettes avancée par le ministre ne tenait pas la route pour la simple raison que l'important investissement consenti par le TP Mazembe mérite le soutien de tout le monde et du gouvernement en premier lieu. Le trophée Innovation de l'UFC sera d'ailleurs attribué au TP Mazembe suite au vote ayant attribué ce trophée au club de Lubumbashi pour la construction de ce stade moderne. Depuis septembre 2012, nous avons fait savoir notre position. Notre proposition appelait à l'équilibre avec la prise en compte de la capacité homologuée des stades privés, quels qu'ils soient et pas seulement celui du TP Mazembe et des exigences en matière de sécurité prévues par la CAF et la Fifa, nous n'avons pas été entendus. Après, la CAF et la Fifa sont intervenues et le sujet a été placé sur la place publique avec la publication des courriers officiels de la CAF et de la Fifa sur les réseaux sociaux et dans la presse. En ce moment-là, les choses devenaient compliquées et tout le monde avait la possibilité d'émettre un avis pour éviter une humiliation au pays. Mais l'important est d'arrondir les angles, de mettre un peu d'eau dans le vin et repartir sur de bonnes bases.

Propos recueillis par Martin Enyimo

ÉDUCATION

Une école, un journal pour motiver à la lecture

La campagne lancée le 20 avril au Sud-Kivu par le bimensuel de l'Est, Syfia Grands Lacs, a l'ambition de créer un regain d'intérêt pour cette pratique en milieu scolaire.

Bukavu est le premier lieu où Syfia Grands Lacs s'est mis à l'ouvrage. La cible du bimensuel, rapporte Radiookapi.net, sont « les élèves du degré terminal du secondaire ». Cette initiative partie du constat des enquêteurs et reporters du journal sur la faiblesse de la pratique de cette activité dans ce milieu entend renverser la vapeur ou, tout au moins, susciter un nouveau comportement. Car cette prise « en main » du problème via « Une école, un journal », souligne la radio tient au fait « que la jeunesse a presque totalement abandonné la lecture ».



Un exemplaire du bimensuel Syfia Grands Lacs

De manière concrète, la campagne, explique notre source, consiste à porter des « Parrains à souscrire un abonnement à Syfia Grands Lacs, au profit des écoles de la place ». L'on espère que plusieurs personnes daigneront s'engager à épauler, mieux à rendre effectif la mise en œuvre de la campagne « Une école, un journal » au bénéfice des élèves. Au moyen de leur souscription, l'éditeur du magazine fera en sorte d'assurer la distribution d'exemplaires dans les écoles sélectionnées pour le besoin de sa campagne.

En outre, le responsable du bimensuel a soutenu qu'un suivi de l'opération en marche depuis le week-end est envisagé sur le terrain. Jean-Chrysostome Kijana a dès lors affirmé que « Syfia Grands Lacs prendra soin de s'assurer que ses journaux sont réellement consultés par les élèves », a signalé la radio onusienne.

Nioni Masela

DANSE

La troisième édition du Festival Me ya be ouvre ses portes le 26 avril

L'événement de la Compagnie Jacques Bana Yanga (CJBY), qui prendra fin le 29 avril, se déroulera entre le Centre Wallonie-Bruxelles (CWB), l'École américaine de Kinshasa, le Tasok et le Tarmac des auteurs.

« Ensemble dansons dans l'amour » est le thème de la 3e édition du Festival de danse Me Ya Be dont le lancement s'effectuera dans deux jours au CWB. Le 29 avril, le Centre culturel belge abritera aussi la fermeture de la rencontre qui couvrira tout le week-end. Le programme revu de la manifestation itinérante annonce pourtant qu'il ne sera pas le seul à accueillir les spectacles de danse le jour de l'ouverture. En effet, ce sera de façon simultanée que se produiront les quatorze troupes de danse à l'affiche la soirée initiale du vendredi.

Sur le podium du CWB et celui du Tasok sont attendus cinq spectacles pour une durée totale estimée à deux heures. À tout seigneur, tout honneur, la Compagnie Jacques Bana Yanga donnera le ton dans la Salle Brel dans « Laisse-moi parler ». Elle sera suivie d'un des hôtes étrangers de Me Ya Be, à savoir la Compagnie Pool-Lek du Cameroun dans « Gouffre ». Les Samourais, Flawless crew et Karibu sont les trois troupes congolaises qui y com-



Extrait d'un des spectacles présenté lors de l'édition 2012 avec Jacques Bana en avant-plan

plètent l'affiche du 26 avril. En même temps que ces dernières, l'autre série des groupes locaux que forment Fubu dance, Spiritu, Spartite, G. Break dance et le Ballet ADS se produiront au Tasok. Quant au Tarmac des auteurs, il accueillera simultanément aux lieux précités Sking dance, G. King crew, Killer crew et Nsango na mbonda.

Pour la seconde soirée, le 27 avril, le Tasok et le Tarmac des auteurs seront les pôles d'attraction. L'École américaine servira de cadre d'expression à Collectif, DM-16, Diva et Sking dance qui sera ici à sa seconde scène après le Tarmac. Quant à

l'espace culturel de Kinshasa, il recevra la troupe espagnole Compagnia Nomada Danza-Teatro qui côtoiera à cette même soirée le Ballet Umoja, tous deux effectueront à l'occasion leur première sortie. Ils partageront l'affiche avec Les Samourais, Flawless crew et CJBY qui, eux, signeront leur seconde prestation.

L'avant-dernière soirée, celle du 28 avril, le Tasok sera le seul point de mire de Me Ya Be. Reviendront sur la scène Fubu dance, Les Samourais, Umoja, Spiritu, Spartite et la Compagnie Synchro du Sénégal dans « Demna ».

Également seul à ouvrir ses portes à l'occasion de la fermeture du festival le 29 avril, le CWB en recevra les quatre derniers spectacles. La Salle Brel vibrera au rythme des pas de la Compagnie franco-congolaise Orelie, de la troupe Lisanga de Brazzaville, d'un groupe gabonais et du Ballet Arumbaya qui donnera la note finale de Me Ya Be dans « Nangoya », un spectacle en hommage à la culture Sengé de la province du Bandundu.

N.M.

GESTION DURABLE DES FORÊTS

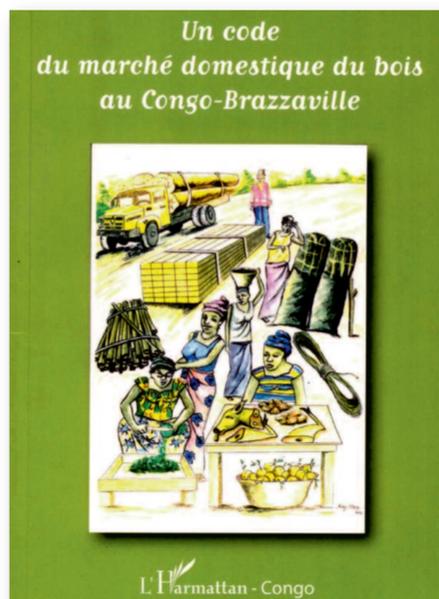
André Ondele-Kanga plaide pour une réglementation du marché domestique du bois

Dans son livre publié chez L'Harmattan-Congo, l'ancien directeur départemental de l'Économie forestière dans le Pool met en lumière des paradoxes en matière de gestion forestière et plaide pour la mise en œuvre d'un Code du marché domestique du bois.

Dans cet ouvrage de 74 pages, intitulé Un Code du marché domestique du bois au Congo-Brazzaville, l'ingénieur des Eaux et forêts présente une gestion forestière qui, forte de son succès diplomatique international, relègue au second plan les priorités nationales, telles que la sécurité ali-

mentaire et la pauvreté de la population. L'auteur étaye son analyse sur des exemples. « En route pour Rio où il devait agir comme locomotive continentale de la gestion durable des forêts d'Afrique, le gouvernement de la République du Congo ne disposait pas, à proprement parler, de recettes identitaires », estime-t-il.

L'autosatisfaction des dirigeants sur la gestion durable des forêts concerne exclusivement, selon lui, les engagements et initiatives pris par le gouvernement en faveur du réchauffement de la terre et contre la destruction de la



couche d'ozone dans la stratosphère.

Au plan interne, la gestion forestière est caractérisée, entre autres, par le manque d'opérateurs privés nationaux, les insuffisances des cadres qui manquent d'une vision prospective propre à anticiper les évolutions en cours, à l'instar de la décentralisation administrative impliquant désormais les élus locaux comme autres acteurs de la gestion forestière, aux côtés de l'administration centrale qui perd ainsi son monopole sur les forêts.

Par ailleurs, la politique en vigueur ignore les préoccupations des populations telles que la

demande en bois d'œuvre (charbon de bois et bois de chauffe) et privilégie les exportations de grumes et sciages sur le marché mondial.

Dans ce contexte, un Code du marché domestique du bois garantirait une concurrence loyale entre les produits industriels et artisanaux sur le marché local, tout en luttant contre une parafiscalité entretenue par l'Administration, qui profite du vide existant en matière de réglementation du sciage artisanal et de vente des produits domestiques du bois.

Thierry Nougou

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE 1 DE FOOTBALL

Les clubs de Pointe-Noire s'imposent au stade municipal

Malmenées pour la plupart lors des cinquième et sixième journées de la compétition au stade Alphonse-Massamba-Débat, les équipes ponténégrines se sont montrées plus performantes que celles de Brazzaville lors de la septième journée, disputée le week-end dernier à domicile.

Excepté Tongo FC de Brazzaville, qui s'est imposé face aux locaux de l'ASP sur un score écriqué d'un but à zéro le 19 avril, Nico-Nicoyé, Bilombé et AS Cheminot ont fait mouche les 19 et 20 avril, sur la pelouse synthétique du stade municipal, en s'imposant face aux visiteurs.

Le chemin de la victoire a été balisé par Nico-Nicoyé (12points) qui a battu Inter Club 2-1, et dispute désormais la deuxième place du classement provisoire avec le Club athlétique Renaissance Aiglon (Cara) qui s'est incliné devant Bilombé 1-2. Cara, qui a perdu la tête du classement au profit de l'AC Léopards (14points) à l'issue de la sixième journée, devra se relever lors de son prochain match pour se maintenir.

L'AS Cheminot, qui cherche à soigner son image, poursuit son chemin en se positionnant momentanément à la quatrième place du classement après son exploit face à Étoile du Congo, 1-

0. Le but a été inscrit à la 33e minute par Rubesh Malonga. Les Stelliens ont aussi créé des occasions nettes de but, mais ont été trahis par des attaquants moins décisifs devant le camp adverse. Certains joueurs des clubs brazzavillois ont expliqué leur contre-performance par la non-adaptation à la pelouse synthétique. « Nous étions venus avec l'idée de gagner pour augmenter notre compteur, mais, malheureusement, on a été un peu surpris par la pelouse synthétique qui nous a posés quelques difficultés », a indiqué Loïc Mbama, l'auteur du but d'Inter Club.

Les matchs de la huitième journée du championnat à Pointe-Noire :

Le 27 avril : AS Cheminots/ US Saint-Pierre ; la Mancha/ASP.

Le 28 avril : Bilombé/ Munisport ; Nico-Nicoyé/AC Léopards

Brazzaville

Au stade Alphonse Massamba-Débat, le FC Kondzo a été tenu en échec par Us Saint Pierre sur un score d'un but partout le 16 avril au stade Alphonse-Massamba-Débat en match avancé de la 7e journée.

Le club ponténégrin a égalisé dans les ultimes minutes du temps additionnel. Il est dernier au classement avec deux points.

Visiblement le stade Alphonse-Massamba-Débat de Brazzaville est un porte bonheur pour l'Us Saint-Pierre. C'est sur ce stade en effet que cette équipe a gagné ses deux premiers points en sept matchs. Le FC Kondzo avait ouvert la marque par Mpia Kabalé à la première période. Bernard Tamba égalisait pour Us Saint Pierre. Kondzo occupe la deuxième place avec 14 points en attendant le match Bilombé-Cara.

Le 17 avril, La Mancha a soigné la prestation des clubs ponténégrins à Brazzaville. Elle a pris le dessus 2-1 sur Jeunesse sportive de Talangaï (JST). C'est la première équipe de Pointe-Noire à s'imposer cette saison à Brazzaville. Ce, grâce à Bounayissa à la 31e minute et Lepaye trois minutes plus tard. La JST a réduit le score à la 44ème minute grâce à Ayessa.

Saint Michel de Ouénzé (SMO) a prouvé le contraire en battant Munisport sur ce score identique. Les Ponténégrins inscrivaient le premier but du match à 16ème minute par Sixco Kamba. Ils ont vu leur victoire échapper en seconde période puisque SMO égalisait à la 52ème minute avec Roméo Ayessa avant que Mayindou Mabilia ne marque le but de la victoire à la 73e minute.

Charlem Léa Legnoki
et Rominique Nerplat Makaya

ONU

Le Vatican rappelle que la pauvreté n'est pas qu'une donnée statistique

Pour vaincre la pauvreté, il ne suffit pas de publier des chiffres ; il faut s'occuper des humains, a dit le représentant du Saint-Siège.

Prenant la parole la semaine dernière au siège de l'Organisation des Nations unies (ONU), à New York, où le Conseil de sécurité discutait du bilan mondial dans la lutte contre la pauvreté, l'observateur permanent du Saint-Siège, Mgr Francis Chullikat, a estimé que la mise en œuvre des Objectifs de l'ONU pour le développement durable était avant tout un impératif moral s'imposant aux Nations. Car, a-t-il, « c'est l'action préférentielle pour les pauvres et pour le développement durable qui doit déterminer les choix moraux de nos sociétés. »

« L'éradication de la pauvreté devrait d'abord s'entendre dans un contexte d'égalité de dignité entre les êtres humains. Ensuite, elle devrait se baser sur les principes de la loi naturelle qui, elle, doit éclairer les choix politiques, juridiques et économiques de l'approche que la communauté internationale décide pour affronter ce problème. » Pour l'observateur permanent du Saint-Siège, il s'agit avant tout de placer le développement intégral de l'homme et de tout homme au centre des efforts tendant à éliminer la pauvreté dans sa globalité.

Car cela ne consiste pas seulement à répartir des chiffres et des données statistiques : ce sont des hommes de chair que la pauvreté affecte dans les sociétés. En excluant les pauvres des effets de la croissance économique mondiale, a encore dit Mgr Chullikat en substance, la gouvernance économique internationale se rend coupable de nier à des hommes, à des femmes et à des familles entières le droit à l'espérance. Elle leur nie le droit au rêve et à l'aboutissement des projets les plus légitimes que tout être humain sur la planète est en droit de nourrir pour lui et pour ses proches. « Parce que l'exclusion est une des causes principales de la pauvreté, son élimination ne peut donc venir que de l'inclusion des pauvres dans les mécanismes économiques. Et une inclusion économique, sociale, politique et culturelle authentique suggère avant tout l'élimination des barrières qui s'y opposent et des facteurs qui bénéficient exclusivement à une minorité au détriment de la majorité. De telles barrières créent la prospérité artificielle pour certains et l'appauvrissement objectif pour tous les autres », a-t-il ajouté.

D'origine indienne, l'archevêque Chullikat sait mieux que personne les effets induits par la pauvreté dans le non-développement d'une Nation. Le Vatican ne pouvait avoir d'avocat plus intrépide pour cette cause. « L'exclusion des pauvres crée un monopole injuste des ressources intellectuelles humaines, de l'héritage naturel au profit d'un groupe. Elle crée en fin de compte des règles commerciales iniques, ainsi qu'une dépendance économique et politique chronique pour ne citer que certains de ses effets », a-t-il encore affirmé.

Lucien Mpama